



DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélian  
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12  
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 10 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du Clos Denarié, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire

**Mesdames, Messieurs les Adjointes :** Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

**Mesdames, Messieurs les Conseillers :** Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Guillaume QUENARD, Florent QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé :** Néant

Monsieur Guillaume QUENARD a été nommé secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

#### MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE ST ANTHELME

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la mission BERN, le loto du Patrimoine a permis de récolter la somme de 258 000 € qui permettra de financer la restauration intérieure de la chapelle St Anthelme.

La rénovation concerne les enduits, les peintures murales, le sol, le plancher, les menuiseries et l'électricité.

Il propose de confier à l'EURL Dominique PERRON et à l'EURL EPURE le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant TTC de 27 000 €. L'assemblée délibérante valide ce choix.

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes, les intercommunalités et le département sont compensés par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale.

De ce fait, la colonne « département » disparaîtra des avis de taxe foncière ; le taux communal de taxe foncière 2021 intégrant le taux départemental 2020.

Ainsi, le taux de taxe foncière bâtie, voté par les communes par rapport à un taux de référence, correspondant à la somme de taux 2020 de la commune (13.19 %) et du département (11.03%) devient 24.22 %. Le taux de la taxe foncière non bâtie reste inchangé soit 61.88 %.

Ces taux sont validés par le conseil municipal.

#### ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 1941

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition par la commune d'un terrain situé sur la parcelle cadastrée C 1941 à Montvéran au lieu-dit du Chef-lieu.

Ce terrain, d'une surface d'environ 383 m<sup>2</sup> et situé à l'entrée du haut du village, pourrait permettre l'aménagement d'un carrefour plus opérationnel et/ou l'agencement d'un parking.

Le Conseil municipal approuve cette acquisition et donne son accord pour solliciter le Service des domaines afin de connaître l'évaluation de la dite-parcelle.

#### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

En devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de communes sera compétente pour organiser les différents types de services de mobilité si elle le souhaite :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives, notamment les 2 roues
- Services relatifs aux usages partagés de la voiture (covoiturage...)
- Services de mobilité solidaire

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal approuve le transfert de compétence organisation de la mobilité des communes à la Communauté de communes Cœur de Savoie.

#### LANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS AU SECTEUR DE LA GARE

En tout début de mandat, a été décidé le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs ainsi que la réfection des canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales au hameau de la gare.

En amont de l'exécution de cet ouvrage, la commune prévoit de :

➤ Solliciter le Président du SDES afin que cet organisme prenne la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux secs et nous conseille dans le choix d'un bureau d'étude pour mener à son terme ce programme.

➤ Envisager une réunion publique pour expliquer aux habitants et propriétaires du hameau de la gare ces travaux (détails des étapes et coût des opérations) et obtenir leur adhésion.

➤ Demander toutes les subventions possibles pour construire un plan de financement.

## COMPTE RENDU

Le Département nous informe qu'un montant de 80 000 € est mobilisé, au titre de la politique routière, pour la remise à niveau du giratoire entre les routes départementales 1006 et 1090.

### Divers devis ont été validés :

♦ 11 904 € TTC auprès de l'entreprise Debernardi's pour une extension du réseau eaux pluviales au Villard.

♦ 3 578.54 TTC auprès des portails Pepin pour la mise en conformité des portes du hangar technique.

♦ 258 € TTC auprès de Siclari & fils pour la réparation d'une vitre du préau de l'école.

♦ 3 938.64 TTC auprès de Véolia pour un branchement neuf d'alimentation en eau potable.

♦ 1 048.80 TTC auprès de Spara pour le remplacement de plusieurs extincteurs.

## COMMISSIONS

### Urbanisme

Cinq déclarations préalables de travaux ont été déposées en mairie qui n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière. Par contre, le service des bâtiments de France a émis des avis défavorables à deux permis de construire dépendant du secteur des Tours.

### Animation

Vu le contexte sanitaire actuel, les faillies sont annulées. Toutefois, les Amis de l'école proposent une vente à emporter ce vendredi 12 mars 2021.

### Plan Communal de Sauvegarde

La commission s'est réunie pour réaliser la mise à jour de ce plan.

### QUESTIONS DIVERSES

Nous avons reçu des Services de l'Etat le diagnostic sureté concernant la vidéoprotection. Nous attendons des devis pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h05.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 11 mars 2021*

Le Maire, Michel RAVIER

